

une couple d'autres solutions: partir à 5h 30 ou 6 heures au lieu de 5 heures, ou même, à un moment donné, réduire les discours à 30 minutes au lieu de 40.

Une voix: Oh, non!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On s'y oppose. Quoi qu'il en soit, je pensais devoir préciser ce à quoi nous avions consenti. Nous préférierions nous en tenir là, mais nous ne ferons pas obstacle à un accord pour siéger ce soir.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, comprenons la situation dans laquelle se trouve le gouvernement, et offrons notre collaboration pour que ce débat se termine tôt ce soir, si cela est possible.

[Traduction]

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, pour être juste envers le chef du NPD à la Chambre, il faut dire qu'il a fait bien des concessions; je lui sais gré maintenant d'être disposé à accepter ce que j'ai proposé à la suite de mon entretien avec le chef de l'opposition à la Chambre. Pour l'instant, le mieux, à mon avis, serait de revenir à 7 h 30. Nous pourrions alors reprendre le débat et le terminer ce soir, j'espère; mais nous étudierons la question à ce moment-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela nous conviendrait, à condition toutefois d'étudier la situation à 7 h 40 au lieu de piétiner sur place sans savoir où nous allons.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés semblent à peu près tous s'entendre. Il est donc convenu de lever la séance à 5 heures pour la reprendre à 7 h. 30. Nous étudierions alors la situation. A mon avis, la séance devrait reprendre à au moins 7 h. 30; on accordera la parole à un député qui reprendra le débat. Il y aurait peut-être lieu pour les représentants de chaque parti de discuter la chose.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant 7 h. 30 peut-être.

M. l'Orateur: Si on ne s'entend pas alors, bien entendu, il nous faudra le consentement unanime de la Chambre; n'importe quel député pourra mettre fin à la séance en signalant qu'il n'a pas accordé son consentement. Il est donc convenu de lever la séance à 5 heures, de la reprendre à 7 h. 30 et de la poursuivre alors, sujet au consentement unanime de la Chambre.

M. Baldwin: Votre Honneur pourrait émettre une proclamation à 7 h. 30.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours qui ont été prononcés aujourd'hui dans cette enceinte.

Comme je n'ai de préférence à aucune compétence juridique, il y a bien des points que j'éviterai de discuter, et je laisserai aux honorables membres du Barreau le soin de clarifier leurs idées et de trouver la vraie formule pour atteindre les objectifs que nous poursuivons.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Les règlements qui ont été proposés à la Chambre contiennent des choses, qui *a priori*, sont odieuses, et je n'ai pas l'intention de les défendre. Il s'agit de savoir si cette mesure était la seule que nous pouvions adopter dans les circonstances. S'il n'y en avait pas d'autre, et si l'on a été obligé de l'adopter dans les présentes circonstances, est-on obligé de la maintenir ou de recourir à une autre disposition plus susceptible de régler les problèmes qui se posent?

D'ailleurs, en proposant la motion ce matin, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même, a indiqué qu'il y avait dans la loi sur les mesures de guerre plus de pouvoirs que nous n'en avons besoin pour régler le problème de Montréal. Comme il a été le premier à le reconnaître, alors, on pourrait faire une série de discours en disant que ces pouvoirs sont abusifs. Nous sommes d'accord que cette loi contient plus de pouvoirs que nous en avons besoin, et nous n'avons pas l'intention de nous servir de tous ces pouvoirs. Maintenant, comment peut-on atteindre cette fin, et ne pas courir le risque que le gouvernement, nonobstant ses déclarations, abuse effectivement de ces pouvoirs? Voilà une chose qu'il faudra discuter.

Qu'il me suffise, monsieur l'Orateur, de dire, au début de mes remarques, qu'il n'est pas exclu du tout que nous en arrivions très tôt à une des formules qui ont pu être suggérées par certains députés, afin de nous permettre de rétablir l'ordre à Montréal. Mais quelle est vraiment cette situation? Est-ce que nous l'avons exagérée? Est-ce que nous avons, comme on dit en anglais «over-reacted»? Tout cela dépend, évidemment, de l'évaluation de la situation, et de la connaissance du milieu.

On a fait plusieurs analyses sur les causes de la situation qui prévaut à Montréal et ailleurs, dans la province de Québec. Ces analyses peuvent être valables. Je pourrais toutefois en faire quelques-unes qui sont aussi valables et dont les conclusions sont en contradiction flagrante avec celles auxquelles j'ai fait allusion. On pourrait en discuter indéfiniment, mais cela ne réglerait pas le problème qui existe présentement à Montréal.

J'aurais peut-être dû parler en premier lieu de la situation relative aux otages, parce que sentimentalement, émotivement et moralement, cela s'imposait. Je traiterai donc des deux personnes qui sont sous le coup des mitraillettes de ceux qui les ont enlevées.

Que fait le gouvernement pour protéger les deux personnes qui ont été ravies? Qu'est-ce que nous faisons pour tenter d'affaiblir ou de démanteler *Le Front de Libération du Québec*?

Au cours des discussions, on a posé cette question. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a demandé: Pourquoi n'avez-vous pas agi plus tôt? Vous le saviez, c'était écrit dans le livre que vous aviez entre les mains. Le scénario était là au complet, qu'est-ce que vous avez attendu? Vous n'avez rien fait.

Après le débat d'aujourd'hui, malgré tous nos efforts à convaincre les honorables députés de l'opposition, malgré les deux personnes dont la vie dépend probablement de notre action ici, et malgré tout ce qui s'est passé depuis leur enlèvement, nous avons de la difficulté à obtenir que la Chambre des communes adopte certaines mesures rapidement. On peut imaginer ce qui se serait produit l'an dernier si, sans demande du gouvernement provincial, de la Gendarmerie royale du Canada ou de la sûreté